

Genfit

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Genfit

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Genfit,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Genfit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Exhaustivité des services de recherche et développement sous-traités (études cliniques)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 16 de l'annexe aux comptes annuels, des services dans le domaine de la recherche sont confiés par contrat à des tiers, pour des raisons réglementaires, pour les essais cliniques et pour la production de principes actifs et d'unités thérapeutiques. Les coûts concernent principalement les études cliniques et précliniques nécessaires au développement des candidats-médicaments et des candidats-biomarqueurs de votre société.</p> <p>Ces coûts sont représentatifs du niveau d'activité de votre société et représentent une part prépondérante des charges opérationnelles dans les états financiers de la société.</p> <p>Il revient donc à la direction de déterminer le montant à provisionner au titre de ces services de recherche et développement sous-traités à la clôture des comptes.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des processus mis en place par la direction pour le suivi des coûts de services de recherche et développement sous-traités, ainsi que pour la détermination du montant à provisionner en date de clôture, en fonction des contrats signés avec les tiers, de la facturation comptabilisée et de l'estimation du montant des prestations réalisées en date de clôture. Cette prise de connaissance a été obtenue notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ par des entretiens avec les personnes concernées par le processus ;▶ par la réalisation de tests de cheminement ;▶ par l'identification des principaux contrôles en place. <p>Nous avons obtenu les états d'avancement externes des principaux sous-traitants des projets de recherche clinique et nous les avons comparés avec le suivi de votre société qui permet la comptabilisation des charges et des provisions.</p> <p>Nous avons effectué des procédures analytiques afin d'apprécier la cohérence de l'évolution des montants comptabilisés, au regard de l'avancement des projets de recherche et développement dans leur ensemble, du montant total budgété et de la répartition par fournisseurs.</p> <p>Enfin, nous avons effectué des tests, par sondages, afin de rapprocher les montants des estimations comptabilisés avec les éléments sous-jacents (informations des contrats, factures, état d'avancement).</p>

■ Valeur recouvrable des titres de participation Versantis

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société a acquis Versantis AG le 29 septembre 2022. Cette transaction s'est ainsi traduite par l'acquisition de titres de participation pour un montant de M€ 44,8.</p> <p>Ces titres sont soumis à un test de dépréciation annuel et chaque fois que des événements ou des circonstances laissent à penser qu'il pourrait avoir perdu de sa valeur.</p> <p>La direction évalue la valeur recouvrable de ces titres et comptabilise une perte de valeur si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Celle-ci correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction utilise des estimations des flux de trésorerie futurs générés par l'actif, actualisés, et établis selon les mêmes méthodes que celles utilisées dans l'évaluation initiale de l'actif sur la base de plans stratégiques à moyen terme. Les projections des flux de trésorerie futurs préparées par la direction reposent principalement sur des hypothèses relatives aux prévisions de ventes, au taux d'actualisation et à la probabilité de succès des projets de recherche et développement en cours.</p> <p>Nous avons ainsi considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de l'actif ainsi que des estimations développées par la direction lors de l'élaboration des hypothèses significatives utilisées dans les projections de flux de trésorerie futurs.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ de l'approche retenue par la direction utilisée pour tester la valeur de l'actif ;▶ du modèle de la direction pour tester la valeur de cet actif et notamment des éléments sous-tendant les hypothèses clés utilisées. <p>Notre approche a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ évaluer la conception et la mise en œuvre des contrôles liés à l'évaluation de la valeur de ces titres de participation ;▶ évaluer le caractère raisonnable des hypothèses utilisées par le management, spécifiquement les revenus futurs, la probabilité de réussite et le prix de vente ;▶ apprécier la pertinence et la mise en œuvre de la méthodologie incluant le taux d'actualisation et valider la précision arithmétique du modèle avec l'implication de nos spécialistes ;▶ revoir les tests de sensibilité sur les principales hypothèses retenues par la direction et procéder à nos propres tests de sensibilité ;▶ vérifier que la note 1 de l'annexe aux comptes annuels fournit des informations appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Genfit par votre assemblée générale du 20 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 26 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GRANT THORNTON était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année (dont dix années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 5 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Samuel Clochard

Sandrine Ledez

COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN
NORMES COMPTABLES FRANCAISES
POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

Comptes Sociaux Établis en Normes Comptables Françaises

BILAN – ACTIF

(en milliers d'euros)		A la date du		A la date du	
		31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
		Brut	Amort. & dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
	Immobilisations incorporelles	1			
	Frais d'établissement	1	(1)	0	0
	Concessions, brevets et droits similaires	1 771	(1 428)	343	461
	Autres immobilisations incorporelles	2 050	0	2 050	0
	Immobilisations corporelles	1			
	Constructions	300	(122)	178	163
	Equipements scientifiques	4 538	(3 735)	803	928
	Autres immobilisations corporelles	3 258	(2 526)	731	719
	Immobilisations financières	1			
	Participations	49 776	(785)	48 991	49 776
	Autres titres immobilisés	1 469	(475)	994	1 033
	Prêts	472	0	472	428
	Autres immobilisations financières	804	0	804	849
	TOTAL - ACTIF IMMOBILISE	64 439	(9 072)	55 367	54 356
ACTIF CIRCULANT					
	Stocks	2	45	(40)	4
	Avances et acomptes versés sur commandes		334	0	334
	Créances	3			
	Clients et comptes rattachés		18 526	0	18 526
	Autres créances		22 226	0	22 226
	Trésorerie	4			
	Valeurs mobilières de placement		67 530	0	67 530
	Disponibilités		6 701	0	6 701
	TOTAL - ACTIF CIRCULANT		115 361	(40)	115 320
	Charges constatées d'avance		2 552	0	2 552
	Charges à répartir sur plusieurs exercices		569	0	569
	Ecarts de conversion actif		19	0	19
	TOTAL - ACTIF		182 940	(9 112)	173 827
				173 827	210 384

BILAN – PASSIF

	Notes	A la date du	
(en milliers d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	9	12 459	12 459
Primes d'émission, de fusion, d'apport		421 449	421 449
Réserves		7 019	7 019
Report à nouveau		(349 981)	(329 270)
Résultat de l'exercice		(20 187)	(20 711)
Provisions réglementées		464	113
TOTAL - CAPITAUX PROPRES		71 224	91 059
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	10	0	3 229
TOTAL - AUTRES FONDS PROPRES		0	3 229
PROVISIONS			
Provisions pour risques	11	19	18
Provisions pour charges	11	40	516
TOTAL - PROVISIONS		59	534
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts obligataires		57 356	57 356
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11 678	15 235
Emprunts et dettes financières diverses		17	17
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 206	9 120
Dettes diverses			
Dettes fiscales et sociales		6 846	8 689
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		367	467
Autres dettes		512	457
TOTAL - DETTES		86 982	91 341
Produits constatés d'avance	13	15 447	24 184
Ecarts de conversion passif		116	36
TOTAL - PASSIF		173 827	210 384

COMPTE DE RÉSULTAT

	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2023	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produits d'exploitation	15		
Chiffre d'affaires		28 565	20 195
Autres produits d'exploitation		3 757	421
TOTAL - PRODUITS D'EXPLOITATION		32 322	20 615
Charges d'exploitation	16		
Achats de marchandises, mat. premières et autres approv.		(1 134)	(1 298)
Autres achats et charges externes		(40 960)	(36 268)
Impôts, taxes et versements assimilés		(202)	(199)
Salaires		(10 043)	(9 303)
Charges sociales		(4 303)	(4 053)
Dotations aux amortissements		(933)	(1 115)
Dotations aux provisions		0	3
Autres charges		(590)	(994)
TOTAL - CHARGES D'EXPLOITATION		(58 165)	(53 226)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(25 843)	(32 611)
Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés		3 347	742
Différences positives de change		0	7 366
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		(827)	(37)
Intérêts et charges assimilées		(2 122)	(2 109)
Différences négatives de change		(890)	(282)
RESULTAT FINANCIER		(492)	5 679
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		252	32
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles		546	400
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	(9)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(94)	(98)
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		(361)	(121)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		342	204
Impôt sur les bénéfices	17	5 807	6 017
RESULTAT NET		(20 187)	(20 711)

1 Faits caractéristiques, principes comptables

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait une durée de 12 mois. Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 173 827 milliers d'euros. Le résultat net comptable est une perte de (20 187) milliers d'euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 3 avril 2024.

Résultats positifs de l'essai de Phase 3 ELATIVE®

Le 30 juin 2023, GENFIT et IPSEN ont annoncé les premières données positives de l'essai pivot de Phase 3 ELATIVE®. L'essai visait à évaluer l'efficacité et l'innocuité d'élaflibanor, un double agoniste PPAR α et δ expérimental, dans le traitement de patients atteints d'une maladie hépatique cholestatique rare, la Cholangite Biliaire Primitive (PBC), et présentant une réponse inadéquate ou une intolérance au traitement de référence, l'acide ursodésoxycholique (UDCA).

L'essai a atteint son critère composite principal, 51 % des patients sous élaflibanor 80 mg ont atteint une amélioration de la cholestase en réponse au traitement contre 4 % sous placebo ($p < 0.0001$). La réponse au traitement a été définie dans l'essai par un taux d'ALP < 1.67 x Limite supérieure de la normale (ULN) et de bilirubine totale (TB) \leq ULN avec une réduction de l'ALP \geq 15% à la semaine 52. L'ALP et la bilirubine constituent d'importants facteurs de prédiction de la progression de la maladie. Leur diminution peut indiquer une réduction des lésions cholestatiques et une amélioration de la fonction hépatique.

Le premier critère d'évaluation secondaire, la normalisation du taux d'ALP à la semaine 52, a également été atteint avec une amélioration statistiquement significative en faveur du médicament expérimental élaflibanor par rapport au placebo. Pour un autre critère secondaire, une tendance à l'amélioration du prurit a été observée avec une diminution du prurit (démangeaisons) plus importante depuis l'inclusion mesurée par la PBC Worst Itch Numeric Rating Scale pour les patients sous élaflibanor comparé au placebo, qui n'a pas atteint la significativité statistique. Dans l'étude, élaflibanor a été généralement bien toléré avec un profil de tolérabilité conforme à celui observé dans les études précédemment publiées.

Dépôt de dossier - décembre 2023

Le 7 décembre 2023, IPSEN a annoncé que la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a accepté le dépôt du dossier de demande d'autorisation (NDA) du médicament expérimental élaflibanor. La date cible de l'examen prioritaire du PDUFA de la FDA est le 10 juin 2024. L'Agence européenne des médicaments (EMA) a également validé la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'élaflibanor soumise par Ipsen. L'examen de la demande déposée auprès du Comité des médicaments à usage humain (CHMP : Committee for Medicinal Products for Human Use) de l'EMA a débuté le 26 octobre 2023. Par ailleurs, une troisième demande d'approbation réglementaire d'élaflibanor soumise simultanément a été validée pour examen par l'autorité réglementaire compétente au Royaume-Uni (MHRA : Medicines and Healthcare products Regulatory Agency). L'acceptation des dossiers aux États-Unis et en Europe a déclenché le premier milestone pour GENFIT d'un montant total de 13,3 millions d'euros qui a été comptabilisé en chiffre d'affaires en 2023. Pour plus d'informations sur les prochains milestones, se référer à la [note 15 - « Produits »](#) des notes annexes.

Accord de licence conclu avec Seal Rock

GENFIT a annoncé le 31 mai 2023 la signature d'un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de l'inhibiteur d'ASK1 SRT-015 avec Seal Rock Therapeutics, une société de stade clinique basée à Seattle, États-Unis, et développant des inhibiteurs des kinases dits « best-in-class » et « first-in-class ». SRT-015 est une formulation injectable dans les pathologies aiguës du foie, et GENFIT a acquis les droits pour SRT-015 pour une utilisation dans les pathologies hépatiques pour lesquelles une thérapie injectable est destinée à être administrée sur une période de 21 jours consécutifs ou moins, comprenant la prise en charge de l'Acute-on-Chronic Liver Failure (ACLF) durant cette période. GENFIT met en avant des données précliniques et cliniques validant l'inhibition d'ASK1 comme stratégie thérapeutique pertinente dans des troubles impliquant plusieurs organes comme l'ACLF.

Selon les termes de l'accord, Seal Rock est éligible à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 100 millions d'euros (dont 2 millions d'euros ont été payés en 2023 comme expliqué ci-dessous), incluant des milestones réglementaires, cliniques et commerciaux, ainsi que des royalties échelonnées. Voir [note 18 - « Engagements hors bilan »](#).

Pour plus d'informations concernant le traitement comptable des droits de licence, voir [note 1 - « Actif immobilisé »](#).

Accord de licence conclu avec Celloram Inc.

Le 28 juillet 2023, GENFIT a conclu un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de CLM-022, un inhibiteur de l'inflammasome first-in-class, avec la société Celloram Inc., une société de biotechnologie basée à Cleveland. GENFIT s'appuiera sur les scientifiques et l'expertise en chimie médicinale de Celloram pour synthétiser cet actif au stade préclinique, le valider et obtenir une IND pour de futurs essais cliniques. Une étude de preuve de concept préclinique est prévue pour 2024.

Selon les termes de l'accord, Celloram est éligible à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 160 millions d'euros, y compris des paiements d'étapes réglementaires, cliniques et commerciales, ainsi que des royalties échelonnées.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

1.3 Règles, principes comptables, méthodes d'évaluation

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Capitaux propres	Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.
Dépenses de recherche	Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans les comptes. Les dépenses de développement sont uniquement enregistrées en immobilisations incorporelles si elles répondent aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none">• la faisabilité technique, qui est nécessaire à la réalisation du projet de développement ;• l'intention d'achever le projet et de mettre en service l'immobilisation incorporelle ;• la capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle ;• la preuve de la probabilité d'avantages économiques futurs associés à l'actif ;• la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour la réalisation du projet ; et• une évaluation fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.
Immobilisations incorporelles	Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La charge d'amortissement est comptabilisée sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. La durée d'utilité estimée des logiciels et des licences d'exploitation est de 1 à 8 ans. La durée d'utilité estimée des brevets et des droits de licences est de 20 ans.
Immobilisations corporelles	Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les frais de maintenance courante sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. La charge d'amortissement est par la suite comptabilisée sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Si les éléments composant les immobilisations corporelles ont des durées d'utilité estimées différentes, ils sont comptabilisés séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none">• constructions sur sol d'autrui : 10 ans ;• matériel scientifique : De 2 à 12 ans ;• installations et agencements : De 9 à 25 ans ;• matériel informatique : De 2 à 5 ans ;• mobilier : De 4 à 10 ans ;• véhicules : De 4 à 6 ans.
Provisions pour dépréciation d'actif	Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
Titres de participation	Ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, y compris les frais d'acquisition directement associés (tels que droits de mutation, honoraire ou commission).
Stocks des consommables et autres approvisionnements	Ils sont évalués au prix d'achat moyen pondéré.
Valeurs mobilières de placement	Elles sont évaluées à leur coût d'achat, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est comparée au coût d'entrée. Les moins-values constatées font l'objet de provision pour dépréciation. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).
Subventions d'investissement	Les subventions d'investissements octroyées à la Société en vue d'acquies ou de créer des valeurs immobilisées, sont étalées soit en parts égales sur les exercices clos au cours de la période couverte par le contrat de crédit-bail, soit sur la période d'amortissement du bien acquis ou créé. En application du principe de prudence, elles ne sont considérées comme acquises, et en conséquence, constatées en produits, qu'à compter de l'acceptation définitive des programmes concernés. À défaut, elles sont comptabilisées dans un compte d'avance sur subvention. Une provision pour risque est constatée lorsque les objectifs fixés par la convention ne peuvent pas être atteints. Elle correspond au montant susceptible de faire l'objet d'une restitution au financeur.
Provisions pour risques et charges	Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes. Provisions pour contrats déficitaires : dès lors qu'un contrat répond à la définition d'un contrat déficitaire l'entité doit provisionner les coûts nets inévitables attachés à l'obligation contractuelle. Un contrat déficitaire est un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir (se reporter à l'analyse réalisée du paragraphe 1.1.1 Impact sur les coûts de sous-traitance).

Reprises de provisions	Elles correspondent soit à des charges constatées au cours de l'exercice, soit à la disparition du risque financier au titre duquel la provision a été constituée.
Créances et dettes en monnaies étrangères	Elles sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisée, les différences de conversion sont inscrites dans des comptes transitoires, en attente de régularisation ultérieure.
Reconnaissance du chiffre d'affaires:	<p>Accords de collaboration et licences:</p> <p>Le Groupe a conclu des accords de collaboration et de licences sur sa technologie qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à sa technologie, des paiements d'étape et des redevances.</p> <p>Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration, proportionnellement à la fourniture des produits et services concernés. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixe sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.</p> <p>Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.</p> <p>Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit du Groupe à un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses contreparties. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.</p> <p>Vente de produits et de services:</p> <p>Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.</p>

1.4 Comparabilité des comptes (changements de méthode, modalités significatives)

Les états financiers sont établis en conformité avec :

- le règlement de l'ANC n° 2014-03 mis à jour par le règlement ANC 2018-07 ;
- les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code du commerce.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Note 1	Actif immobilisé
Note 1.1	Nature et montant des éléments constituant les immobilisations
Note 1.2	Détail des mouvements de l'exercice
Note 2	Stock
Note 3	Créances
Note 4	Disponibilités et valeurs mobilières de placement
Note 5	Provisions pour dépréciation
Note 6	Charges constatées d'avance
Note 7	Charges à répartir sur plusieurs exercices
Note 8	Produits à recevoir rattachés aux postes de créances
Note 9	Capitaux propres
Note 9.1	Capital social
Note 9.2	Paievements fondés sur des actions
Note 10	Subventions, avances conditionnées et remboursables
Note 11	Provisions
Note 12	Dettes
Note 13	Produits constatés d'avance
Note 14	Charges à payer rattachées aux postes de dettes
Note 15	Produits
Note 15.1	Ventilation du chiffre d'affaires
Note 15.2	Ventilation des autres produits d'exploitation
Note 16	Charges
Note 16.1	Charges d'exploitation
Note 16.2	Autres charges
Note 17	Résultat et impôt sur les bénéfices
Note 17.1	Résultats – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
Note 17.2	Détail du résultat exceptionnel
Note 17.3	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
Note 17.4	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt
Note 18	Engagements hors bilan
Note 19	Engagements en matière de location
Note 20	Engagements en matière de crédit-bail
Note 21	Dettes garanties par des sûretés réelles
Note 22	Engagements en matière de pensions et obligations
Note 23	Autres engagements
Note 23.1	Obligations potentielles
Note 23.2	Autres engagements
Note 24	Effectifs
Note 25	Plans de souscription d'actions et plans
Note 26	Rémunération des dirigeants
Note 27	Éléments concernant les entreprises liées
Note 28	Instruments financiers
Note 28.1	Risque de change
Note 28.2	Risque de taux
Note 28.3	Risque de liquidité
Note 28.4	Risque de crédit
Note 29	Litiges et passifs éventuels
Note 30	Honoraires des Commissaires aux Comptes

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 Actif immobilisé

Note 1.1 Nature et montant des éléments constituant les immobilisations

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	A la date du		A la date du	
	31/12/2023		31/12/2022	
	Brut	Amort. & dépréc.	Net	Net
Frais d'établissement				
Frais de constitution	1	(1)	0	0
Frais de premier établissement	0	0	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0	0	0
Frais de recherche et développement				
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires				
Logiciels	1 701	(1 428)	273	391
Brevets	70	0	70	70
Fonds commercial				
Fonds commercial - Mali de fusion	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	2 050	0	2 050	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Total	3 822	(1 429)	2 393	461

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement i) les dépenses réalisées dans le cadre des logiciels bureautiques administratifs et scientifiques et ii) les droits de licence acquis de tiers.

GENFIT a versé un paiement initial d'un montant de 2 millions d'euros à Seal Rock afin d'acquérir du savoir-faire et des droits d'utilisation du SRT-015 tels que décrits dans la [note 1.1 - Faits caractéristiques de l'exercice](#). Ce montant a été immobilisé et affecté aux Immobilisations incorporelles. En outre, compte tenu de la nature de l'actif incorporel, il a été déterminé que cet actif a une durée de vie utile définie de 20 ans, ce qui correspond à la durée de vie des brevets aux États-Unis et dans l'Union européenne. L'amortissement commencera après l'approbation réglementaire de l'EMA et de la FDA et sera d'ici là soumis à un test de dépréciation annuel. À mesure que les milestones de cet accord seront payées, ceux-ci seront analysés et seront soit i) immobilisés et soumis au même test de dépréciation annuel, soit ii) passés en charges quand ils seront encourus.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	A la date du		A la date du	
	31/12/2023		31/12/2022	
	Brut	Amort. & dépréc.	Net	Net
Terrains				
Terrains	0	0	0	0
Constructions				
Constructions	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	300	(122)	178	163
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Equipements scientifiques	4 538	(3 735)	803	928
Autres immobilisations corporelles				
Installations, aménagements	1 509	(1 030)	479	523
Matériel de transport	91	(55)	36	48
Equipements informatiques	1 385	(1 214)	171	96
Equipements de bureau	272	(226)	46	52
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0
Total	8 095	(6 383)	1 712	1 809

Les immobilisations corporelles comprennent principalement les dépenses réalisées dans le cadre des équipements scientifiques, des installations, des constructions, et des équipements informatiques.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	A la date du		A la date du	
	31/12/2023		31/12/2022	
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Participations évaluées par mise en équivalence				
Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations				
Titres de participation	49 776	(785)	48 991	49 776
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés				
Titres immobilisés	500	(29)	471	483
Actions propres	969	(446)	523	549
Prêts				
Effort de construction	472	0	472	428
Autres immobilisations financières				
Dépôts, cautionnements versés	273	0	273	315
Contrat de liquidité - part en espèces	531	0	531	534
Total	52 522	(1 260)	51 262	52 086

Titres de participation

Les titres de participations comprennent notamment :

- La participation de la Société dans la société Genoscience Pharma en décembre 2021, via la souscription d'actions ordinaires nouvelles d'un montant de 3 000 milliers d'euros, augmentée des coûts directement attribuables à celle-ci pour un total de 3 175 milliers d'euros. Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation a été constaté de 785 milliers d'euros.
- L'acquisition de l'intégralité des actions et droits de vote de Versantis, pour un montant de 44,8 millions d'euros, augmenté des coûts directement lié à celui-ci pour un total de 46,5 millions d'euros.

Titres immobilisés

Les titres immobilisés comprennent une souscription à 50 parts dans le Fonds Professionnel de Capital Investissement (FCPI) CAPTECH SANTE pour un montant de 500 milliers d'euros. Le montant souscrit par GENFIT doit ensuite être libéré sur appels successifs de la société gestionnaire du fonds. En date du 15 juin 2022, la société de gestion du FCPI a fait un premier appel de fonds auprès de GENFIT pour un montant égal à 35% du montant souscrit, soit 175 milliers d'euros. Les fonds ont été libérés le 5 juillet. Aucun nouvel appel de fonds n'a eu lieu au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation a été constatée de 29 milliers d'euros.

Effort de construction

La participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), appelé également dispositif du 1 % logement, est un investissement directement versé par les employeurs en faveur du logement des salariés.

Dépôts, cautionnements versés

Les dépôts et cautionnements versés comprennent principalement un dépôt de garantie versé dans le cadre du contrat de bail de l'ensemble immobilier situé à Lille.

Actions propres / Contrat de liquidité - part en espèces

Nous détenons des actions via un contrat de liquidité. Une provision pour dépréciation a été constatée à hauteur de 446 milliers d'euros. Le contrat de liquidité, conclu avec un prestataire de services d'investissement, est destiné à favoriser la régularité des cotations des titres de Genfit. Le compte de liquidité faisait apparaître un solde en espèces se montant à 531 milliers d'euros. Par ailleurs, au 31 décembre 2023, Crédit Industriel et Commercial S.A. (« CIC ») détient pour le compte de GENFIT 147 812 titres. Les mouvements de l'exercice sont résumés dans le tableau suivant :

Contrat de liquidité (Unités)

Actions au 31/12/2022	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions vendues	Actions au 31/12/2023
138 691	2 684 069	2 674 948	147 812

Note 1.2 Détail des mouvements de l'exercice

Note 1.2.1 Valeurs brutes

IMMOBILISATIONS – MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	A la date du 31/12/2022	Mouvements sur la période		A la date du 31/12/2023
	Brut	Augmentations	Diminutions	Brut
Immobilisations incorporelles	1 851	2 074	(103)	3 822
Immobilisations corporelles	8 289	413	(607)	8 095
Immobilisations financières	52 519	54	(51)	52 522
Total	62 658	2 541	(760)	64 439

Note 1.2.2 Amortissements et provisions d'actifs

IMMOBILISATIONS – MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE

Amortissements <i>(en milliers d'euros)</i>	A la date du 31/12/2022	Mouvements sur la période		A la date du 31/12/2023
	Brut	Augmentations	Diminutions	Brut
Immobilisations incorporelles	(1 390)	(114)	75	(1 429)
Immobilisations corporelles	(6 411)	(507)	544	(6 374)
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	(7 801)	(621)	619	(7 804)

IMMOBILISATIONS – MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE

Dépréciations <i>(en milliers d'euros)</i>	A la date du 31/12/2022	Mouvements sur la période		A la date du 31/12/2023
	Brut	Augmentations	Diminutions	Brut
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	(68)	0	59	(9)
Immobilisations financières	(433)	(29)	(797)	(1 260)
Total	(501)	(29)	(738)	(1 269)

Note 2 Stock

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Dans le cadre de ses activités de développement, la Société fait fabriquer des principes actifs, et les unités thérapeutiques résultant de leur transformation ou acquises sont comptabilisées en charge dès leur acquisition dans la mesure où ces produits sont utilisés dans le cycle de recherche.

À la clôture de l'exercice 2023, le stock est évalué à 4 milliers d'euros.

STOCKS	A la date du			A la date du
	31/12/2023			31/12/2022
(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	45	(40)	4	4
En-cours de production de biens	0	0	0	0
En-cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Total	45	(40)	4	4

Note 3 Créances

Classement des créances selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	A la date du	Échéance	Échéance
	31/12/2023	à moins d'1 an	à plus d'1 an
	Brut	Brut	Brut
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	472	0	472
Autres immobilisations financières	804	0	804
Créances de l'actif circulant			
Autres créances clients	18 526	18 526	0
Etat - Impôt sur les bénéficiaires	12 200	12 200	0
Etat - Tva	1 445	1 445	0
Divers - subventions à recevoir	7	7	0
Groupe et associés	8 076	8 076	0
Débiteurs divers	498	498	0
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	2 552	2 552	0
Total	44 579	43 303	1 276

Il y a un contrôle fiscal en cours. Pour plus d'informations, se reporter à la [note 17 - « Résultat et impôt sur les bénéficiaires »](#).

Dans le tableau ci-dessus, le poste « Autres créances client » correspond aux créances Ipsen y compris un milestone de 13 278 milliers d'euros HT (15 933 milliers d'euros TTC) ainsi que le solde résiduel de la Part B facturée à Ipsen. Voir la [note 15 - « Produits »](#).

Note 4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La trésorerie (et équivalents de trésorerie) inclut les disponibilités en caisse, le solde des comptes bancaires, les dépôts à vue, et les valeurs mobilières de placement.

Les principaux éléments des valeurs mobilières de placement sont :

- les OPCVM et les comptes courants portant intérêt disponibles immédiatement ;
- les comptes à terme, disponibles aux échéances contractuelles ou en cas de sortie anticipée ;
- les bons à moyen terme négociables, disponibles aux échéances trimestrielles ou en cas de sortie anticipée.

Ces investissements à court terme présentent une grande liquidité et sont soumis à des risques faibles de variation de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées initialement à leur coût d'achat à la date de transaction.

Le montant des plus-values latentes au 31 décembre 2023 est de 0 euro.

Note 5 Provisions pour dépréciation

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES – MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE

Dépréciations <i>(en milliers d'euros)</i>	A la date du	Mouvements sur la période		A la date du
	31/12/2022			31/12/2023
	Dépréciations	Augmentations	Diminutions	Dépréciations
Participations évaluées par mise en équivalence				
Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations				
Titres de participation	0	0	(785)	(785)
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés				
Titres immobilisés	(17)	0	(12)	(29)
Actions propres	(417)	(29)	0	(446)
Prêts				
Effort de construction	0	0	0	0
Autres immobilisations financières				
Dépôts, cautionnements versés	0	0	0	0
Contrat de liquidité - part en espèces	0	0	0	0
Total	(433)	(29)	(797)	(1 260)

Note 6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	A la date du	
	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Brut
Charges constatées d'avance	2 552	1 799
Total	2 552	1 799

Note 7 Charges à répartir sur plusieurs exercices

La Société a réalisé le 16 octobre 2017 une émission d'OCEANES d'un montant nominal de 180 millions d'euros. Cet emprunt obligataire a fait l'objet d'un rachat partiel et de l'aménagement de ses termes conclus en janvier 2021 portant le solde à un montant nominal de 57 millions d'euros. Voir [note 12 – « Dettes »](#).

Ce poste correspond à l'étalement des frais d'émission relatifs à cet emprunt obligataire.

Note 8 Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

Produits à recevoir rattachés aux postes de créances – A recevoir sur :

A la date du

31/12/2023

(en milliers d'euros)

Immobilisations financières	0
Créances - Clients et cptes rattachés (factures à émettre)	2 019
Autres créances - Fournisseurs (avoirs à recevoir)	492
Autres créances - Personnel	0
Autres créances - Organismes sociaux	0
Autres créances - Etat	0
Autres créances - Divers	1
Disponibilités - Intérêts courus à recevoir	1 521
Total	4 033

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 Capitaux propres

Note 9.1 Capital social

	A la date du	Mouvements sur la période		A la date du
	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Valeur nominale - en euros	0,25			0,25
Nombre d'actions	49 834 983	0	0	49 834 983
Capital social - en milliers d'euros	12 459	0	0	12 459

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Tout actionnaire, quelle que soit sa nationalité, dont les actions sont entièrement libérées et nominative depuis au moins deux ans, bénéficie de droits de vote double dans les conditions prévues par la loi (article 32 des Statuts de la Société).

Variation du capital social en 2023

Néant.

Note 9.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde à ses salariés, dirigeants, administrateurs et consultants des paiements fondés sur des actions.

Les paiements fondés sur des actions octroyés aux salariés et dirigeants se composent de bons de souscriptions d'actions (BSA), d'options de souscription d'actions (SO) et d'actions gratuites (AGA).

Les paiements fondés sur des actions accordés aux administrateurs et consultants en 2014, 2015 et 2017 et 2019 sont des bons de souscription d'actions (BSA). Pour la valorisation de ces paiements fondés en action, les consultants ne sont pas considérés comme des salariés.

Dans le cadre de ces programmes, les porteurs d'options peuvent acquérir des actions de la Société à un prix d'exercice prédéterminé. L'ensemble de ces programmes est réglé en instruments de capitaux propres. Les termes et conditions de ces plans sont détaillés dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

La juste valeur des paiements fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est évaluée à l'aide de la formule de Black-Scholes en ce qui concerne les bons de souscription d'actions (BSA) et les options de souscription d'actions (SO) et à l'aide de la formule Monte Carlo pour les actions gratuites (AGA).

En 2023, les seuls paiements en actions octroyés ont été des options de SO et AGA.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Le tableau suivant récapitule les données relatives aux BSA et les hypothèses retenues pour leur évaluation :

Bons de souscription d'actions (BSA)	2019	2017	
	BSA 2019	BSA 2017-A	BSA 2017-B
Juste valeur	0,75 €	3,78 €	3,81 €
Prix d'émission	1,23 €	2,00 €	2,00 €
Prix d'exercice	12,32 €	19,97 €	19,97 €
Volatilité attendue	40,0 %	36,4 %	35,7 %
Échéance des droits	31/05/2024	30/06/2022	15/07/2022

Dividendes attendus	0 %	0 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque	0 %	0,0 %	0,0 %
Ratio de conversion option/action	1:1	1:1	1:1

Les informations sur l'activité sur l'année 2023 des BSA se présentent comme suit :

Date d'attribution	Type	BSA en circulation,			BSA en circulation,			
		BSA attribués	non encore exercés au 1 janvier 2022	BSA attribués	BSA exercés	BSAs annulés	non encore exercés au 31 décembre 2022	BSA exerçables au 31 décembre 2022
31/10/2019	BSA 2019	35 070	35 070				35 070	35 070
TOTAL		35 070	35 070	0	0	0	35 070	35 070

Les informations sur l'activité sur l'année 2022 des BSA se présentent comme suit :

Date d'attribution	Type	BSA en circulation,			BSA en circulation,			
		BSA attribués	non encore exercés au 1 janvier 2022	BSA attribués	BSA exercés	BSAs annulés	non encore exercés au 31 décembre 2022	BSA exerçables au 31 décembre 2022
31/10/2019	BSA 2019	35 070	35 070				35 070	35 070
06/12/2017	BSA 2017-A	18 345	18 345			18 345	0	0
06/12/2017	BSA 2017-B	18 345	18 345			18 345	0	0
TOTAL		71 760	71 760	0	0	36 690	35 070	35 070

Attribution d'actions gratuites (AGA)

Le tableau suivant récapitule les données relatives aux AGA et les hypothèses retenues pour leur évaluation :

Attributions gratuites d'actions (AGA)	2023	2022	2021		2019
	AGA D & S 2023	AGA D & S 2022	AGA S 2021	AGA D 2021	AGA D & S 2019
Juste valeur	4,05 €	4,08 €	4,00 €	4,15 €	17,06 €
Date d'attribution	10/3/2023	14/10/2022	30/03/2021	17/03/2021	18/07/2019
Prix d'action à la date d'attribution	4,08 €	4,08 €	4,00 €	4,15 €	17,06 €
Volatilité attendue	84,30%	50,0%	51,0%	51,0%	40,2%
Période d'acquisition	Du 10/03/2022 a3 13/03/2026	Du 14/10/2022 au 17/10/2025	Du 30/03/2021 au 31/03/2024	Du 17/03/2021 au 31/03/2024	Du 18/07/2019 au 16/09/2022
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque	3,06%	2,24%	-0,59%	-0,59%	0%
Ratio de conversion option/action	1:1	1:1	1:1	1:1	1:1
Taux de turnover	0%	0%	0%	0%	0%

L'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance.

Les informations sur l'activité sur l'année 2023 des AGA se présentent comme suit :

Date d'attribution	Type	AGA en circulation,			AGA en circulation,		
		AGA attribuées	non encore acquises au 1 janvier 2023	AGA attribuées	AGA acquises	AGAs annulées	non encore acquises au 31 décembre 2023
13/03/2023	AGA S 2023	30 900		30 900		2 300	28 600
13/03/2023	AGA D 2023	10 000		10 000			10 000
14/10/2022	AGA S 2022	39 200	38 900			2 400	36 500
14/10/2022	AGA D 2022	20 000	20 000				20 000
30/03/2021	AGA S 2021	32 400	26 300			300	26 000
17/03/2021	AGA D 2021	15 000	15 000				15 000
TOTAL			100 200	40 900	0	5 000	136 100

Les informations sur l'activité sur l'année 2022 des AGA se présentent comme suit :

Date d'attribution	Type	AGA attribuées	AGA en circulation, non encore acquises au 1 janvier 2022	AGA attribuées	AGA acquises	AGAs annulées	AGA en circulation, non encore acquises au 31 décembre 2022
14/10/2022	AGA S 2022	39 200		39 200		300	38 900
14/10/2022	AGA D 2022	20 000		20 000			20 000
30/03/2021	AGA S 2021	32 400	29 000			2 700	26 300
17/03/2021	AGA D 2021	15 000	15 000				15 000
18/07/2019	AGA S 2019	17 556	10 782		10 782		0
18/07/2019	AGA D 2019	19 070	13 068		8 712	4 356	0
TOTAL			67 850	59 200	19 494	7 356	100 200

Options de souscription d'action (SO)

Le tableau suivant récapitule les données relatives aux SO et les hypothèses retenues pour leur évaluation :

Options de souscription d'action (SO)

	2023			
	SO SU 2023	SO D 2023	SO C 2023	SO US 2023
Juste valeur	€2,39	€2,19	€2,39	€2,19
Date d'attribution	13/03/2023	13/03/2023	13/03/2023	13/03/2023
Prix d'action à la date d'attribution	€4,00	€4,00	€4,00	€4,00
Prix d'exercice	€3,26	€4,07	€3,26	€4,05
Volatilité attendue	83,74%	83,74%	83,74%	83,74%
Période d'acquisition	Du 03/13/2023 au 03/13/2026			
Période d'exercice	Du 03/14/2023 au 03/13/2033			
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%
Ratio de conversion option/action	1:1	1:1	1:1	1:1
Taux de turnover	0%	0%	0%	0%

Options de souscription d'action (SO)

	2022				2021		
	SO SU 2022	SO D 2022	SO C 2022	SO US 2022	SO D 2021	SO C 2021	SO US 2021
Juste valeur	1,40 €	1,57 €	1,90 €	1,56 €	1,06 €	1,30 €	1,07 €
Date d'attribution	02/12/2022	17/10/2022	17/10/2022	17/10/2022	20/10/2021	20/10/2021	20/10/2021
Prix d'action à la date d'attribution	3,46 €	4,16 €	4,16 €	4,16 €	3,24 €	3,24 €	3,24 €
Prix d'exercice	2,95 €	3,91 €	3,12 €	3,94 €	3,26 €	2,61 €	3,22 €
Volatilité attendue	49,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0 %	50,0 %	50,0 %
Période d'acquisition	Du 3/12/2022 au 3/12/2025	Du 17/10/2022 au 17/10/2025			Du 20/10/2021 au 20/10/2024		
Période d'exercice	Du 3/12/2022 au 3/12/2032	Du 18/10/2025 au 17/10/2032			Du 21/10/2024 au 21/10/2031		
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque	2,10%	2,24%	2,24%	2,24%	-0,6%	-0,6%	-0,6%
Ratio de conversion option/action	1:1	1:1	1:1	1:1	1:1	1:1	1:1
Taux de turnover	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Options de souscription d'action (SO)

	2020			2019		
	SO D 2020	SO C 2020	SO US 2020	SO 2019	SO US 1 2019	SO US 2 2019
Juste valeur	1,16 €	1,46 €	1,12 €	4,59 €	3,67 €	3,23 €
Date d'attribution	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	18/07/2019	18/07/2019	27/11/2019
Prix d'action à la date d'attribution	3,99 €	3,99 €	3,99 €	17,06 €	17,06 €	14,50 €
Prix d'exercice	4,38 €	3,50 €	4,52 €	13,99 €	16,90 €	14,31 €
Volatilité attendue	49,0 %	49,0 %	49,0 %	40,0 %	40,0 %	40,0 %
Période d'acquisition	Du 31/12/2020 au 31/12/2023			Du 18/07/2019 au 16/09/2022		Du 27/11/2019 au 16/01/2023
Période d'exercice	Du 01/01/2024 au 31/12/2027			Du 17/09/2022 au 17/09/2029		Du 17/01/2023 au 17/01/2030

Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque	-0,7%	-0,7%	-0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Ratio de conversion option/action	1:1	1:1	1:1	1:1	1:1	1:1
Taux de turnover	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Options de souscription d'action (SO)	2018		2017	2016
	SO 2018	SO US 2018	SO 2017	SO 2016
Juste valeur	9,32 €	6,90 €	9,32 €	10,30 €
Date d'attribution	07/11/2018	07/11/2018	06/12/2017	15/12/2016
Prix d'action à la date d'attribution	22,10 €	22,10 €	21,95 €	20,79 €
Prix d'exercice	16,00 €	21,65 €	17,91 €	15,79 €
Volatilité attendue	44,1 %	44,1 %	53,7 %	63,0 %
Période d'acquisition	Du 07/11/2018 au 31/12/2021		Du 06/12/2017 au 31/12/2020	Du 15/12/2016 au 15/12/2019
Période d'exercice	Du 01/01/2022 au 31/12/2028		Du 01/01/2021 au 31/12/2027	Du 16/12/2019 au 16/12/2026
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ratio de conversion option/action	1:1	1:1	1:1	1:1
Taux de turnover	15%	15%	15%	15%

L'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance.

Les informations sur l'activité sur l'année 2023 des SO se présentent comme suit :

Date d'attribution	Type	SO attribuées	SO en circulation au 1 janvier 2023	SO attribuées	SO annulées	SO exercées	SO en circulation au 31 décembre 2023	SO exerçables au 31 décembre 2023
31/03/2023	SO SU 2023	16 300		16 300			16 300	0
31/03/2023	SO D 2023	35 000		35 000			35 000	0
31/03/2023	SO C 2023	108 700		108 700			108 700	0
31/03/2023	SO US 2023	30 200		30 200			30 200	0
2/12/2022	SO SU 2022	8 750	8 750				8 750	0
17/10/2022	SO D 2022	35 000	35 000				35 000	0
17/10/2022	SO C 2022	131 000	131 000				131 000	0
17/10/2022	SO US 2022	34 625	34 625				34 625	0
20/10/2021	SO D 2021	35 000	35 000				35 000	0
20/10/2021	SO C 2021	134 375	124 375		4 000		120 375	0
20/10/2021	SO US 2021	32 500	25 000				25 000	0
31/12/2020	SO D 2020	35 000	35 000				35 000	35 000
31/12/2020	SO C 2020	103 750	81 250				81 250	81 250
31/12/2020	SO US 2020	56 250	50 000		22 500		27 500	27 500
18/07/2019	SO 2019	107 880	51 343				51 343	51 343
18/07/2019	SO US 1 2019	30 620	5 113				5 113	5 113
07/11/2018	SO 2018	122 000	68 329				68 329	68 329
07/11/2018	SO US 2018	17 500	9 713				9 713	9 713
06/12/2017	SO 2017-1	64 164	43 212				43 212	43 212
06/12/2017	SO 2017-2	32 086	17 765				17 765	17 765
15/12/2016	SO 2016-1	41 917	34 398				34 398	34 398
15/12/2016	SO 2016-2	20 958	15 308				15 308	15 308
TOTAL			805 181	190 200	26 500	0	968 881	388 931

Les informations sur l'activité sur l'année 2022 des SO se présentent comme suit :

Date d'attribution	Type	SO attribuées	SO en circulation au 1 janvier 2022	SO attribuées	SO annulées	SO exercées	SO en circulation au 31 décembre 2022	SO exerçables au 31 décembre 2022
2/12/2022	SO SU 2022	8 750		8 750			8 750	-

17/10/2022	SO D 2022	35 000	35 000		35 000	-		
17/10/2022	SO C 2022	131 000	131 000		131 000	-		
17/10/2022	SO US 2022	34 625	34 625		34 625	-		
20/10/2021	SO D 2021	35 000	35 000		35 000	-		
20/10/2021	SO C 2021	134 375	134 375	10 000	124 375	-		
20/10/2021	SO US 2021	32 500	25 000		25 000	-		
31/12/2020	SO D 2020	35 000	35 000		35 000	-		
31/12/2020	SO C 2020	103 750	81 250		81 250	-		
31/12/2020	SO US 2020	56 250	50 000		50 000	-		
18/07/2019	SO 2019	107 880	77 015	25 672	51 343	51 343		
18/07/2019	SO US 1 2019	30 620	7 670	2 557	5 113	5 113		
07/11/2018	SO 2018	122 000	68 329		68 329	68 329		
07/11/2018	SO US 2018	17 500	9 713		9 713	9 713		
06/12/2017	SO 2017-1	64 164	43 212		43 212	43 212		
06/12/2017	SO 2017-2	32 086	17 765		17 765	17 765		
15/12/2016	SO 2016-1	41 917	34 398		34 398	34 398		
15/12/2016	SO 2016-2	20 958	15 308		15 308	15 308		
TOTAL			634 035	209 375	38 229	-	805 181	245 181

Les informations sur les conditions de performance sur les plans de 2023 des AGA et des SO se présentent comme suit :

Plans	Conditions de performance
-------	---------------------------

<p>SO D 2023 SO C 2023 SO US 2023 SO SU 2023 AGA S 2023 AGA D 2023</p> <p><i>Date d'évaluation des conditions de performance : 13/03/2026</i></p>	<p>Conditions internes - a) 50 % des instruments SO D 2023/SO C 2023/SO US 2023/ SO SU 2023/AGA S 2023 seront exerçables ou définitivement attribués, 5.000 des actions gratuites AGA D 2023 seront attribuées, si, durant l'exercice 2023 puis à tout moment durant la Période d'Acquisition, 2 nouveaux programmes de R&D (à raison de la moitié de instruments par nouveau programme) complètent le portefeuille de programmes de R&D de la Société (tel qu'il se composait au 31/12/2022) ; que ces programmes soient au stade dit de développement clinique au moment où ce complément se réalise ou qu'ils atteignent ce stade ensuite et que ce complément ait pour origine : (i) une opération de business-development (licensing-in, M&A, ...), ou (ii) l'identification de nouvelles opportunités issues de la recherche interne (programme passant du stade de développement préclinique au stade de développement clinique). b) 25 % des instruments SO D 2023/SO C 2023/SO US 2023/ SO SU 2023/AGA S 2023 seront exerçables ou définitivement attribués, 2.500 des actions gratuites AGA D 2023 seront attribuées, si au moins une des deux conditions suivantes relative au développement du programme de développement d'élafibranor dans la PBC est remplie : (i) Dépôt d'un dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché au quatrième trimestre 2023 (en Europe ou aux Etats-Unis) ; (ii) Autorisation de Mise sur le Marché en 2024 (en Europe ou aux Etats-Unis). c) 15 % des instruments SO D 2023/SO C 2023/SO US 2023/ SO SU 2023/AGA S 2023 seront exerçables ou définitivement attribués, 1.500 des actions gratuites AGA D 2023 seront attribuées, si au moins une des deux conditions suivantes relatives au développement des programmes dans l'ACLF est remplie : (i) Programme VS-01 ACLF : premiers résultats de l'étude de Phase 2 en 2024 ou communication des résultats finaux de l'étude de Phase 2 en 2025 ; (ii) Programme NTZ : Démarrage d'un essai clinique de phase 2 au second semestre 2023. d) 10 % des instruments SO D 2023/SO C 2023/SO US 2023/ SO SU 2023/AGA S 2023 seront exerçables ou définitivement attribués, 1.000 des actions gratuites AGA D 2023 seront attribuées, si dans le cadre de l'étude de Phase 1b/2 évaluant GNS561, des résultats intermédiaires sont obtenus au quatrième trimestre 2024 ou les résultats finaux de l'étude en 2025.</p> <p>Conditions externes - Le quantum des 10 000 AGA D 2023 qui serait attribué au titre de la réalisation des Conditions Internes ci-dessus, est ensuite soumis à la Condition Externe selon les modalités décrites ci-après. Le degré de réalisation de la Condition Externe portant sur le cours de bourse de la Société sera déterminé en fonction de la performance relative de l'action Genfit. Pour chaque quantum d'AGA D 2023 qui serait attribué au titre de la réalisation des Conditions Internes, le nombre d'AGA D 2023 qui seront définitivement acquises sera déterminé comme suit : (a) Aucune AGA D 2023 si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial ; (b) Si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre d'AGA D 2023 définitivement attribuées sera égal à : [(Cours Final / Cours Initial) - 1] x nombre d'AGA D 2023 (c) L'intégralité des AGA D 2023 si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond. Les notions de "Cours Final", "Cours Initial" et "Cours Plafond" sont définies dans le règlement du plan.</p>
--	---

Les informations sur les conditions de performance sur les plans de 2022 des AGA et des SO se présentent comme suit :

Plans	Conditions de performance
SO D 2022 SO C 2022 SO US 2022 SO SU 2022 AGA S 2022 AGA D 2022	<p>Conditions internes - a) 50 % des instruments SO D 2022/SO C 2022/SO US 2022/ SO SU 2022/AGA S 2022 seront exerçables ou définitivement attribués, 10.000 des actions gratuites AGA D 2022 seront attribuées, si, durant l'exercice 2022 puis à tout moment durant la Période de Vesting, 3 nouveaux programmes de R&D (à raison d'un tiers des instruments par nouveau programme) complètent le portefeuille de programmes de R&D de la Société (tel qu'il se composait au 31/12/2021) ; que ces programmes soient au stade dit de développement clinique au moment où ce complément se réalise ou qu'ils atteignent ce stade ensuite et que ce complément ait pour origine : (i) une opération de business-development (licensing-in, M&A,...), ou (ii) l'identification de nouvelles opportunités issues de la recherche interne (repositionning). b) 25 % des instruments SO D 2022/SO C 2022/SO US 2022/ SO SU 2022/AGA S 2022 seront exerçables ou définitivement attribués, 5.000 des actions gratuites AGA D 2022 seront attribuées, si au moins une des trois conditions suivantes relative au développement du programme de développement d'élafibranor est remplie : (i) Obtention des principaux résultats de la première partie de l'essai ELATIVE® au deuxième trimestre 2023 ; (ii) Dépôt d'un dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché d'élafibranor au deuxième semestre 2023 ; (iii) Autorisation de Mise sur le Marché d'élafibranor en 2024. c) 15 % des instruments SO D 2022/SO C 2022/SO US 2022/ SO SU 2022/AGA S 2022 seront exerçables ou définitivement attribués, 3.000 des actions gratuites AGA D 2022 seront attribuées, si au moins une des deux conditions suivantes relative au développement du programme de NTZ dans l'ACLF est remplie : (i) Premiers résultats cliniques en 2022 ; (ii) Démarrage d'un essai clinique de Phase 2 au premier semestre 2023. d) 10 % des instruments SO D 2022/SO C 2022/SO US 2022/ SO SU 2022/AGA S 2022 seront exerçables ou définitivement attribués, 2.000 des actions gratuites AGA D 2022 seront attribuées, si, dans le cadre du développement du programme GNS 561, un essai de Phase 2b a démarré au premier semestre 2023.</p> <p>Conditions externes - Le quantum des 20 000 AGA D 2022 qui serait attribué au titre de la réalisation des Conditions Internes ci-dessus, est ensuite soumis à la Condition Externe selon les modalités décrites ci-après. Le degré de réalisation de la Condition Externe portant sur le cours de bourse de la Société sera déterminé en fonction de la performance relative de l'action Genfit. Pour chaque quantum d'AGA D 2022 qui serait attribué au titre de la réalisation des Conditions Internes, le nombre d'AGA D 2022 qui seront définitivement acquises sera déterminé comme suit : (a) Aucune AGA D 2022 si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial ; (b) Si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre d'AGA D 2022 définitivement attribuées sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] \times 1/2$ du nombre d'AGA D 2022 ; (c) L'intégralité des AGA D 2022 si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond. Les notions de "Cours Final", "Cours Initial" et "Cours Plafond" sont définies dans le règlement du plan.</p>
Date d'évaluation des conditions de performance : - 17/10/2025 pour les SO D 2022/SO C 2022/SO US 2022/AGA S 2022/AGA D 2022 - 3/12/2025 pour les SO SU 2022	

Note 10 Subventions, avances conditionnées et remboursables

La Société bénéficie d'aides de diverses natures.

Les subventions d'exploitation	<p>Les subventions d'exploitation sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont comptabilisées au passif du bilan en produits différés, puis reprises en résultat au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherche concernés. Une provision pour risque est constatée lorsque les objectifs fixés par la convention ne peuvent pas être atteints. Elle correspond au montant susceptible de faire l'objet d'une restitution au financeur. Les créances liées à ces subventions sont portées à l'actif du bilan au poste autres créances.</p>
Les avances conditionnées	<p>Les avances conditionnées sont destinées à financer les programmes de recherche définis. Ces avances sont remboursables dans leur totalité à plus long terme en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide. Elles sont comptabilisées en dettes financières diverses pour leur valeur nominale. Lorsqu'un constat d'échec est prononcé, elles sont requalifiées, en toute ou partie, en subventions et reprises immédiatement en résultat.</p>
Les avances remboursables	<p>Les avances remboursables sont destinées à accompagner la Société dans l'aboutissement de son projet de développement, elles sont soumises à intérêts.</p>

AVANCES CONDITIONNÉES ET REMBOURSABLES

(en milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2023	31/12/2022
Avances conditionnées et remboursables - OSEO ITDIAB	0	3 229
Total	0	3 229

Le tableau ci-après détaille l'avance non remboursée au 31 décembre 2023.

BPI FRANCE IT-DIAB	<p>L'avance octroyée par BPI France s'inscrit dans un contrat cadre d'aide à l'innovation impliquant plusieurs partenaires scientifiques dont le chef de file est le Groupe. La contribution aux travaux et résultats attendus à chaque étape et par chacun des partenaires est définie dans le contrat cadre. En ce qui concerne le Groupe, l'aide est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une avance conditionnée remboursable seulement en cas de succès de 3 229 milliers d'euros ; et d'une subvention d'exploitation (non remboursable) de 3 947 milliers d'euros. <p>Le programme s'est terminé le 31 décembre 2014. En cas de succès technique et/ou commercial, les retours financiers du programme IT-DIAB, qui comprend la découverte de médicaments et d'outils diagnostics pour le diabète de type 2, serviront avant tout à rembourser l'avance de 3 229 milliers d'euros. Selon l'accord, l'avance remboursable sera considérée comme remboursée dans sa totalité lorsque la valeur totale des versements effectués à cet égard par le destinataire, actualisés au taux de 5,19 %, sera égale au montant total de l'aide versée, actualisé au même taux. Tout versement supplémentaire sera classé en paiement complémentaire et plafonné à un montant total de 14 800 milliers d'euros.</p>
-----------------------	---

Comme le contrat d'aide au projet le prévoit, la Société a adressé un courrier à BPI en décembre 2019 afin de porter à sa connaissance les contrats Labcorp et Terns tout en indiquant qu'élafrabranor visant désormais à traiter des maladies hépatiques et non plus le diabète de type 2 comme prévu dans le contrat d'aide, GENFIT proposait donc à BPI d'établir un constat d'abandon du projet IT DIAB sur lequel est basée l'avance mentionnée ci-dessus.

Le 20 octobre 2023, BPI France a décidé de prononcer le constat d'échec du projet et par conséquent l'abandon de créance précédemment mentionnée. Au 31 décembre 2023, GENFIT est déliée de toutes les obligations souscrites et par conséquent l'avance remboursable a été entièrement reprise avec la contrepartie reconnue dans la ligne de poste « Autres produits d'exploitation » du Compte de résultat.

Note 11 Provisions

PROVISIONS – MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE

	A la date du	Mouvements sur la période			A la date du
	31/12/2022				31/12/23
	Provisions	Augmentations (dotations)	Diminutions (montants utilisés)	Diminutions (montants non utilisés)	Provisions
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités non déductibles	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	18	19	(18)	0	19
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0
Total	18	19	(18)	0	19
Provisions pour charges					
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	516	0	(21)	(455)	40
Total	516	0	(21)	(455)	40
Total	534	19	(39)	(455)	59

Au 31 décembre 2023, ce poste s'élève à 59 milliers d'euros contre 534 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2023 sont principalement relatives (Autres provisions pour charges) :

- aux paiements futurs des loyers des locaux non occupés (0 milliers d'euros au 31 décembre 2023, contre 427 milliers d'euros au 31 décembre 2022), et
- à l'estimation des coûts supplémentaires de contributions patronales sur les attributions gratuites d'actions (40 milliers d'euros au 31 décembre 2023, contre 40 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

La diminution liée aux montants non utilisés correspond à l'étude RESOLVE-IT® (étant pour l'essentiel terminée). En 2023 il y a uniquement des reprises de provisions de locaux non-utilisées.

Note 12 Dettes

Emprunt Obligataire

– Historique

La Société a réalisé le 16 octobre 2017 une émission d'OCEANes d'un montant nominal de 180 millions d'euros.

Le 16 octobre 2017, la Société a réalisé une émission de 6 081 081 OCEANes au pair d'une valeur nominale unitaire de 29,60 € par obligation pour un montant nominal global de 180 millions d'euros. Les obligations ont été renégociée en 2020 et 2021. Aux 31 décembre 2022 et 2023, les principales conditions et soldes sont les suivants :

Soldes à jour après la renégociation et à la fin des exercices

Au 31/12/2022 :

Nombre d'obligations	1 923 662
Valeur d'émission / nominale de l'emprunt	56 940 395,20 €
Valeur nominale unitaire des obligations	29,60 €
Taux d'intérêt effectif	8,8 %

Au 31/12/2023 :

Nombre d'obligations	1 923 662
Valeur d'émission / nominale de l'emprunt	56 940 395,20 €
Valeur nominale unitaire des obligations	29,60 €
Taux d'intérêt effectif	8,8 %

– *Taux d'intérêt nominal annuel*

Le taux d'intérêt nominal annuel est de 3,5%, payable semestriellement à terme échu.

– *Termes de remboursement*

Son remboursement est fixé au 16 octobre 2025.

Un remboursement anticipé est possible au gré de la société à compter du moment où la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action GENFIT du ratio de conversion des actions en vigueur sur une période de 20 jours de bourse excède 150% de la valeur nominale des OCEANE.

– *Taux et termes de conversion*

Le taux de conversion est de 5,5 actions ordinaires par obligation.

Il n'y a aucune exigence particulière à remplir pour qu'un porteur d'OCEANes convertisse la dette en actions GENFIT.

Il n'y a pas eu de nouvelles conversions en 2022 ou 2023.

– *Taux et termes de conversion*

La prime de conversion / échange est de 30% par rapport au cours de référence de l'action GENFIT (22,77€).

– *Dilution maximale*

Les actions nouvelles qui pourraient potentiellement être émises sur demande de conversion des OCEANes en circulation représenteraient 21,2% du capital de la Société au 31 décembre 2022 (soit une dilution maximale de 17,5% en cas de conversion de toutes les obligations convertibles en circulation).

Les actions nouvelles qui pourraient potentiellement être émises sur demande de conversion des OCEANes en circulation représenteraient 21,2% du capital de la Société au 31 décembre 2023 (soit une dilution maximale de 17,5% en cas de conversion de toutes les obligations convertibles en circulation).

Classement des dettes**ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

	A la date du 31/12/2023	Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
(en milliers d'euros)	Brut	Brut	Brut	Brut
Emprunt obligataire				
Autre emprunt obligataire	57 356	415	56 940	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 678	6 439	5 239	0
Emprunts et dettes financières diverses				
Emprunts et dettes financières diverses	17	17	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 206	10 206	0	0
Dettes fiscales et sociales				
Personnel et comptes rattachés	2 030	2 030	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 501	1 501	0	0
Etat - Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
Etat - Tva	3 139	3 139	0	0
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	176	176	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	367	367	0	0
Autres dettes				
Autres dettes	512	512	0	0
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	15 447	11 692	3 755	0
Total	102 429	36 494	65 934	0

Note 13 Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	A la date du	
(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance - sur ventes		
Produits constatés d'avance - sur ventes	15 447	24 184
Total	15 447	24 184

Pour rappel, sur le paiement initial de 120 millions d'euros reçu d'Ipsen en vertu de l'accord de licence et de collaboration conclu en décembre 2021, un montant de 40 millions d'euros a été comptabilisé en tant que produit constaté d'avance au 31 décembre 2021.

Le solde de ce paiement initial, à savoir 40 millions d'euros sera reconnu en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la réalisation par GENFIT de la partie de l'étude ELATIVE® en double aveugle. Les 40 millions d'euros sont repris au fur et à mesure de l'avancée des charges cliniques sur l'étude PBC selon le budget total déterminé initialement. Au 31 décembre 2023, la Société considère que ce budget total initial est toujours approprié au regard du suivi réalisé.

Compte tenu de cette reconnaissance de chiffre d'affaires, le montant résiduel du produit constaté d'avance relatif au contrat de licence et de collaboration conclu avec Ipsen est égal à 15 328 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et 24 065 milliers d'euros au 31 décembre 2022. (Il faut noter que les produits constatés d'avance résiduels sont lié à Terns.)

Note 14 Charges à payer rattachées aux postes de dettes

Charges à payer rattachées aux postes de dettes – A payer sur :

A la date du

31/12/2023

(en milliers d'euros)

Emprunts obligataires convertibles	0
Emprunts et dettes - Etab. de crédit (intérêts courus)	7
Emprunts et dettes - Divers - Participation (intérêts courus)	5
Dettes - Fournisseurs et cptes rattachés (factures à recevoir)	4 713
Dettes - Personnel - Congés à payer	464
Dettes - Personnel - Participation	0
Dettes - Personnel - Compte épargne temps	62
Dettes - Personnel - Autres charges à payer	1 465
Dettes - Organismes sociaux - Congés à payer	201
Dettes - Organismes sociaux - Compte épargne temps	29
Dettes - Organismes sociaux - Autres charges à payer	626
Dettes - Etat - Taxe sur les salaires	0
Dettes - Etat - Taxe apprentissage	9
Dettes - Etat - Taxe construction	44
Dettes - Etat - Taxe formation	0
Dettes - Etat - Taxe véhicule de société	7
Dettes - Etat - Taxe professionnelle	0
Dettes - Etat - Taxe foncière	0
Dettes - Etat - Organic	0
Dettes - Etat - Taxe handicapés	21
Dettes - Etat - Divers	0
Autres dettes - Clients (avoirs à établir)	61
Autres dettes - Divers	0
Total	7 714

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 15 Produits

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	28 565	20 195
Autres produits d'exploitation	3 757	421
Total	32 322	20 615

Note 15.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES – DÉTAIL

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Partenariats	28 562	20 193
Autres activités	3	2
Total	28 565	20 195

Le chiffre d'affaires de la Société comprend:

- Classé en « Partenariats » dans le tableau ci-dessus;
- 1. Accord de licence - Ipsen. En 2021, GENFIT et Ipsen ont conclu un partenariat stratégique à long terme pour initier une collaboration globale entre les deux sociétés. L'accord confère à Ipsen une licence globale (hors Grande Chine, concédée à Terns) pour développer, fabriquer et commercialiser le médicament expérimental élaflibranor de GENFIT, destiné aux personnes atteintes de cholangite biliaire primitive (PBC).
 - En 2023, 13,3 millions d'euros sont attribuables à un milestone facturé à Ipsen en décembre 2023 en application de l'accord de licence et de collaboration signé en décembre 2021. Ce milestone a été atteint suite à l'acceptation du dépôt de la NDA auprès de la FDA et du dépôt de la demande d'AMM auprès de l'EMA pour l'approbation accélérée d'élaflibranor. En outre, 8,7 millions d'euros de revenus sont attribuables à la reconnaissance partielle du produit différé de 40,0 millions d'euros de 2021, en phase avec l'avancement de l'étude clinique ELATIVE® et des dépenses engagées représentatives de l'avancement.
 - En 2022, 15,9 millions d'euros sont attribuables à la comptabilisation partielle des produits différés de 40,0 millions d'euros de 2021, en phase avec l'avancement de l'étude clinique ELATIVE® et les dépenses engagées sur la période.
- 2. Accords de services de transition - Ipsen. GENFIT et Ipsen ont conclu l'accord de services de transition et l'accord de services de transition de la « Part B », signés respectivement en avril 2022 et en septembre 2023, afin de faciliter la transition de certaines activités liées à l'essai clinique de Phase 3 ELATIVE® jusqu'au transfert complet de la responsabilité de l'essai à Ipsen.
 - En 2023, les services réalisés dans le cadre de ce contrat ont généré 6,5 millions d'euros de chiffre d'affaires.
 - En 2022, les services réalisés dans le cadre de ce contrat ont généré 1,0 million d'euros de chiffre d'affaires.
- 3. Accord d'achat de stock - Ipsen. GENFIT et Ipsen ont également conclu un contrat d'achat de stocks de consommables (« Inventory purchase agreement ») en 2022, qui prévoyait l'achat par Ipsen de lots de principes actifs et de produits élaflibranor au cours du second semestre 2022.
 - En 2023, cet accord est sans impact.
 - En 2022, les stocks vendus à Ipsen conformément à ce contrat ont généré 3,3 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires par marché géographique

En 2023 le chiffre d'affaires est entièrement réalisé en France.

En 2022, le chiffre d'affaires est entièrement réalisé en France.

Note 15.2 Ventilation des autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	3 340	34
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charge	83	80
Autres produits	333	307
Total	3 757	421

Au cours de l'exercice 2023, GENFIT a comptabilisé sur la ligne « Autres produits », notamment 333 milliers d'euros au titre des gains de change sur créances commerciales (307 milliers d'euros ont été comptabilisés à ce titre en autres produits en 2022).

Au cours de l'exercice 2023, GENFIT a comptabilisé sur la ligne « Subventions d'exploitation » l'échec de l'avance conditionnée et remboursable - OSEO ITDIAB." Se reporter à la [note 10 - « Subventions, avances conditionnées et remboursables »](#).

Le poste « Reprise sur amortissements et provisions et transferts de charges » se décompose comme suit :

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGE

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Reprise - amortissements des immobilisations	0	0
Reprise - provision risques et charges d'exploitation	0	8
Reprise - provision dépréciation des immobilisations	0	0
Reprise - provision dépréciation des actifs circulants	0	7
Total	0	16
Transferts de charges	0	0
Indemnités - sécurité sociale	0	0
Transfert de charges d'exploitation	0	0
Transfert de charges de personnel	83	63
Total	83	64
Total	83	80

Note 16 Charges

Note 16.1 Charges d'exploitation

Les activités de recherche et développement confiées par contrat à des tiers comprennent les services sous-traités pour des raisons techniques et/ou réglementaires. Cela inclut notamment la production de principe actif et d'unités thérapeutiques, tout ou partie des études cliniques et pré-cliniques nécessaires au développement des candidats-médicaments et des candidats-biomarqueurs de GENFIT.

CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Achats de mat. premières et autres approv.	(1 134)	(1 298)
Autres achats et charges externes	(40 960)	(36 268)
Impôts, taxes et versements assimilés	(202)	(199)
Salaires	(10 043)	(9 303)
Charges sociales	(4 303)	(4 053)
Dotations aux amortissements	(933)	(1 115)
Dotations aux provisions	0	3
Autres charges	(590)	(994)
Total	(58 165)	(53 226)

Les frais de recherche et développement et de protection de la propriété intellectuelle sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, tant que tous les critères requis pour leur capitalisation ne sont pas réunis.

Les frais de recherche et développement prennent en compte, sur la base d'informations détaillées transmises par les sous-traitants et revues par les services internes du Groupe, des estimations sur les montants de sous-traitance en cours non encore facturés dans le cadre des essais cliniques. La précision de ces estimations pour certaines natures de charges s'améliore au fur et à mesure de la progression des essais et de la revue de leurs modalités de détermination.

Note 16.2 Autres charges

Au cours de l'exercice 2023, GENFIT a comptabilisé sur la ligne « Autres charges », notamment 202 milliers d'euros au titre des pertes de change sur créances commerciales (566 milliers d'euros ont été comptabilisés à ce titre en autres produits en 2022) ainsi que 389 milliers d'euros au titre des jetons de présence 421 milliers d'euros ont été comptabilisés à ce titre en autres produits en 2022).

Note 17 Résultat et impôt sur les bénéfices

Note 17.1 Résultats – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les bénéfices	0	0
Crédit impôt - recherche	5 807	6 017
Total	5 807	6 017

Déficits reportables

En 2023, la société n'a pas généré de bénéfice imposable. Au 31 décembre 2023, le déficit fiscal reportable était de 502 444 milliers d'euros.

En 2022, la société n'a pas généré de bénéfice imposable. Au 31 décembre 2022, le déficit fiscal reportable était de 477 149 milliers d'euros.

Contrôle fiscal

La Société fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées portant sur les exercices 2019 et 2020 (y compris le CIR déclaré au titre de ces exercices), qui a débuté le 10 décembre 2021 et se poursuit à la date du présent Document Universel de Référence.

Au 31 décembre 2023, sur « Bilan - Actif » le montant total de la ligne de poste « Autres créances » est de 22 226 milliers d'euros. De ce montant, dans la [note 3 - « Créances »](#), le montant de la catégorie « Etat - Impôt sur les bénéfices » est de 12 200. Ce montant se décompose comme suit :

- 5 807 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023,
- 6 017 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022, et
- 376 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021 (5 282 milliers d'euros compensé par une dette d'impôt exigible de 4 906 milliers d'euros).

Le solde de crédit d'impôt recherche 2021 et 2022 n'a pas encore été remboursé sur 2023 compte tenu du contrôle fiscal en cours.

NIVEAU DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le		
	31/12/2023		
	Avant impôt	Impôt (*)	Après impôt
Résultat d'exploitation	(25 843)	5 807	(20 037)
Résultat financier	(492)		(492)
Résultat exceptionnel	342		342
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0		0
Impôt sur les bénéfices	5 807		
Total	(25 993)	5 807	(20 187)

Note 17.2 Détail du résultat exceptionnel

PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations en capital	252	32
Reprises sur provisions, transferts de charges exceptionnelles	546	400
Total	798	432

CHARGES EXCEPTIONNELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	(9)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(94)	(98)
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	(361)	(121)
Total	(455)	(227)

Note 17.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

INCIDENCE FISCALE DU DÉROGATOIRE

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net de l'exercice	(20 187)	(20 711)
Impôt sur les bénéfices	(5 807)	(6 017)
Résultat comptable avant impôt	(25 993)	(26 728)
Variation des provisions réglementées	351	60
Résultat hors impôts et dérogatoire	(25 642)	(26 668)

Note 17.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT (CUMUL)

(en milliers d'euros)	Base	Impôt
	31/12/2023	
Accroissements de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	464	116
Subventions d'investissement	0	0
Ecart de conversion actif	19	5
Etalement des frais d'émission d'emprunt	0	0
Allègements de la dette future d'impôt		
Provisions non déductibles l'année de dotation :		
- Provision pour impôts non déductibles et pénalités	0	0
- Provision pour charges	(40)	(10)
- Provision pour pertes de change	(19)	(5)
- Provision pour amendes et pénalités non déductibles	0	0
- Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(446)	(112)
- Provision organic	0	0
Participation des salariés	0	0
Déficits exploitation reportables	(502 444)	(125 611)
Ecart de conversion passif	116	29
Total	(502 350)	(125 588)

ENGAGEMENTS

Note 18 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il s'agit des droits et obligations de l'entreprise autres que ceux figurant au bilan ou au compte de résultat.

Passifs éventuels

- Obligations en vertu des termes des accords de licence et de collaboration Genoscience Pharma

Le 16 décembre 2021, le Groupe a pris en licence les droits exclusifs détenus par Genoscience Pharma pour le développement et la commercialisation du traitement expérimental GNS561 dans le Cholangiocarcinome aux États-Unis, au Canada et en Europe, y compris au Royaume-Uni et en Suisse. Genoscience Pharma est une société de biotechnologies de stade clinique développant des traitements lysosomotropiques afin d'établir une nouvelle norme de soin dans le cancer, les maladies auto-immunes et infectieuses.

Aux termes de cet accord, Genoscience Pharma est éligible à des paiements d'étapes cliniques et réglementaires jusqu'à 50 millions d'euros ainsi que des royalties échelonnées. Le premier paiement d'étape est subordonné à l'obtention de résultats positifs pour l'essai clinique de Phase 2 dans le Cholangiocarcinome qui pourrait s'élever à 20 millions d'euros.

En outre, le Groupe bénéficie d'un droit de première négociation relatif à toute licence ou cession, ou option de licence ou de cession, avec tout tiers pour le développement ou la commercialisation d'autres composés de Genoscience dans le domaine du CCA, dans la mesure où Genoscience recherche une collaboration avec un tiers ou reçoit une offre spontanée de collaboration.

Pour la période démarrant le jour de l'accord jusqu'à la première approbation réglementaire de GNS561 pour la commercialisation, Genoscience Pharma a le droit de racheter la licence pour GNS561 à un prix pré-déterminé dans l'éventualité où Genoscience Pharma reçoit une offre d'un tiers pour l'acquisition

ou l'obtention d'une licence pour GNS561 dans toutes les indications si tant est que GENFIT a d'abord l'opportunité de négocier l'acquisition ou la licence de GNS561 dans toutes les indications.

– *Obligations en vertu de l'acquisition de Versantis*

Le 19 septembre 2022, GENFIT a annoncé la signature d'un accord exclusif en vue d'acquérir l'intégralité des actions et droits de vote de Versantis, une société de biotechnologie privée de stade clinique basée en Suisse et visant à répondre aux besoins médicaux croissants dans le domaine des maladies du foie. La transaction a été finalisée le 29 septembre 2022.

Cet accord prévoit des versements complémentaires pouvant atteindre 65 millions CHF dans le futur conditionnés à :

- des résultats positifs de Phase 2 pour VS-01-ACLF
- l'approbation réglementaire de VS-01-ACLF
- des résultats positifs de Phase 2 pour VS-02-HE

En outre, les anciens actionnaires de Versantis sont éligibles à 1/3 des revenus nets résultant de la vente potentielle du Priority Review Voucher de l'indication pédiatrique de VS-01-HAC par GENFIT à un tiers, ou 1/3 de la valeur juste de marché de ce Voucher si GENFIT choisit de l'appliquer à l'un de ses programmes.

– *Obligations en vertu des termes des accords de licence Seal Rock Therapeutics*

GENFIT a annoncé le 31 mai 2023 la signature d'un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de l'inhibiteur d'ASK1 SRT-015 avec Seal Rock Therapeutics, une société de stade clinique basée à Seattle, États-Unis.

En vertu de cet accord :

- Seal Rock est éligible à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 100 millions d'euros (dont 2 millions d'euros ont été payés en 2023). Ces paiements sont conditionnés à des événements réglementaires, cliniques et commerciaux.
- Seal Rock est également éligible au paiement de redevances (« royalties ») échelonnées appliquées aux ventes des produits sous licence réalisées par GENFIT.

– *Obligations en vertu des termes des accords de licence Celloram Inc.*

Le 28 juillet 2023, GENFIT a conclu un accord de licence pour les droits mondiaux exclusifs de CLM-022, un inhibiteur de l'inflammasome first-in-class, avec la société Celloram Inc., une société de biotechnologie basée à Cleveland.

En vertu de cet accord :

- Celloram est éligible à des paiements conditionnels (« Milestones ») pouvant atteindre 160 millions d'euros (dont 50 millions d'euros ont été payés en 2023). Ces paiements sont conditionnés à des événements réglementaires, cliniques et commerciaux.
- Celloram est également éligible au paiement de redevances (« royalties ») échelonnées appliquées aux ventes des produits sous licence réalisées par GENFIT.

Actifs éventuels

– *Actifs éventuels en vertu des termes des accords de licence et de collaboration IPSEN*

Le 16 décembre 2021, GENFIT et Ipsen ont conclu un accord de licence exclusif pour élafibranol, un composé évalué en Phase 3 dans la Cholangite Biliaire Primitive (« PBC »), dans le cadre d'un partenariat global de long terme (« Collaboration and License Agreement »). L'accord confère à Ipsen les droits globaux (à l'exception de la Chine, de Hong Kong, de Taïwan et de Macao), candidat médicament de GENFIT, « first-in-class », agoniste des récepteurs PPAR alpha et PPAR delta, dans la PBC (maladie inflammatoire du foie, chronique et rare).

En vertu de cet accord :

- GENFIT est éligible au versement de paiements supplémentaires (« Milestones ») pouvant atteindre un total de 360 millions d'euros. Ces « Milestones » constituent des revenus variables futurs, déterminés en fonction de l'atteinte d'étapes clés relatives au développement et de seuils de ventes des produits sous licence. A ce titre, conformément à IFRS 15, ces revenus seront reconnus en chiffre d'affaires en fonction de l'atteinte de ces étapes clés. Il n'y a pas eu de paiements supplémentaires en 2022. Nous avons comptabilisé notre premier milestone de 13,3 millions euros en 2023. En outre, les futurs paiements d'étape que nous escomptons encore recevoir en 2024, sous réserve de l'approbation par les autorités réglementaires concernées et des lancements commerciaux américains et européens d'élafibranol dans la PBC par Ipsen, représentent un total d'environ 75,2 millions d'euros.
- GENFIT est également éligible au paiement de redevances (« royalties ») exprimées en pourcentage, échelonné, à deux chiffres et pouvant atteindre 20%, appliqué aux ventes annuelles des produits sous licence réalisées par Ipsen. A ce titre, conformément à IFRS 15, ces revenus seront reconnus en chiffre d'affaires en fonction de la réalisation de ces ventes. Il n'y a pas eu de paiements de redevances en 2022 ou 2023.

– *Actifs éventuels en vertu des termes de l'accord de licence Terns*

Le Groupe a conclu un accord de licence avec Terns en 2019 en vertu duquel GENFIT recevra des redevances et des paiements conditionnels en fonction d'événements futurs qui sont incertains et, par conséquent, ils constituent des actifs éventuels non comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2023. Les droits concédés à Terns concernent la Chine, Hong Kong, Taïwan et Macao.

Les paiements conditionnels comprennent : des paiements d'étapes selon l'atteinte de certains jalons relatifs au développement du produit sous licence, des paiements d'étapes commerciales en fonction du franchissement de seuils déterminés, et des redevances d'un coefficient moyen à deux chiffres (« mid-teen percentage royalties ») sur le montant des ventes réalisées par Terns Pharmaceuticals. Ces paiements conditionnels peuvent aller jusqu'à un total de 193 millions de dollars américains.

Note 19 Engagements en matière de location

Les paiements minima futurs au titre des locations simples de l'ensemble immobilier s'élèvent à :

PAIEMENTS MINIMA FUTURS – AU TITRE DES LOCATIONS SIMPLES

(En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2023	31/12/2022
Paiements minima - au titre de la période	1 161	1 145

PAIEMENTS MINIMA FUTURS – AU TITRE DES LOCATIONS IMMOBILIÈRES

(En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2023	31/12/2022
Paiements minima - à moins d'un an	1 102	1 067
Paiements minima - entre 1 et 5 ans	3 975	3 975
Paiements minima - à plus de 5 ans	497	1 490
TOTAL	5 573	6 532

Note 20 Engagements en matière de crédit-bail

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

(en milliers d'euros)			A la date du	Exercice clos le
	Coût d'entrée	Amort. cumulés	31/12/2023	31/12/2023
			Valeur nette	Amort. période
Terrains				
Terrains	0	0	0	0
Constructions				
Constructions	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Equipements scientifiques	741	(741)	0	(27)
Autres immobilisations corporelles				
Installations, aménagements	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Equipements informatiques	0	0	0	0
Equipements de bureau	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	741	(741)	0	(27)

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

	Prix d'achat résiduel	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Terrains			
Terrains	0	0	0
Constructions			
Constructions	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillage industriels			
Equipements scientifiques	0	0	0
Autres immobilisations corporelles			
Installations, aménagements	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0
Equipements informatiques	0	0	0
Equipements de bureau	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours			
Immobilisations en cours	0	0	0
Total	0	0	0

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

	Redevances restant à payer			
	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Terrains				
Terrains	0	0	0	0
Constructions				
Constructions	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Equipements scientifiques	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles				
Installations, aménagements	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Equipements informatiques	0	0	0	0
Equipements de bureau	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Note 21 Dettes garanties par des sûretés réelles

GENFIT a accordé au bailleur de ses locaux situés à Lille une garantie de paiement de loyer d'un montant de 600 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (inchangé par rapport au 31 décembre 2022) au titre du contrat de location.

Note 22 Engagements en matière de pensions et obligations

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi de GENFIT sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies	Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par un organisme extérieur pour lequel la Société s'engage à verser des cotisations régulières.
Les régimes à prestations définies	<p>Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière français au titre desquels la Société s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.</p> <p>L'obligation résultant de ces régimes n'est pas provisionnée dans les comptes sociaux. Elle peut être évaluée sur une base actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.</p> <p>Les montants des paiements futurs sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés par référence aux taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.</p>

Évaluation des indemnités de départ à la retraite :

L'engagement en matière de pensions n'est pas comptabilisé dans les comptes. L'engagement serait de 978 milliers d'euros s'il avait été comptabilisé.

Si l'engagement en matière de pensions avait été comptabilisé dans les comptes, les principales hypothèses retenues auraient été les suivantes (pour toutes les catégories d'employés) :

	Effectif sous contrat à durée indéterminée
Age de départ à la retraite	65 ans
Modalités de départ à la retraite	Départ à l'initiative du salarié
Espérance de vie	Table INSEE en vigueur
Probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite	Utilisation de la table DARES

Taux

(En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2022	31/12/2023
Taux de revalorisation des salaires - en 2023	3,00 %	3,00 %
Taux de revalorisation des salaires - ensuite	3,00 %	3,00 %
Taux d'actualisation (référence iboxx)	3,25 %	3,59 %

Note 23 Autres engagements

– Contrats de sous-traitance

La Société a conclu des contrats, pour les besoins de ses activités avec des CRO (Clinical Research Organizations) dans le cadre de la conception et la réalisation des essais cliniques, ainsi qu'avec des CMO (Clinical Manufacturing Organizations) pour la fabrication de principe actif et d'unités thérapeutiques ainsi qu'avec d'autres sociétés dans le cadre de ses activités pré-commerciales, de recherche et de développement.

Ces contrats prévoient généralement la possibilité d'une résiliation anticipée sous réserve d'un préavis. Ces accords pouvant, en règle générale, être dénoncés avant terme ne sont donc pas décrits dans la liste des engagements du Groupe.

AUTRES INFORMATIONS

Note 24 Effectifs

EFFECTIFS – GENFIT SA

	Exercice clos le	
	31/12/2022	31/12/2023
Effectifs - Par activité		
Recherche et développement	58	64
Services associés à la science	16	16
Administration et management	51	56
Marketing et commercial	2	2
TOTAL	127	138

Note 25 Plans de souscription d'actions et plans

Des options de souscription d'actions (SO) et des actions gratuites (AGA) ont été mis en place au bénéfice des salariés et administrateurs dirigeants de la Société. Voir la [note 9 - « Capitaux propres »](#), section 9.2 - Paiements fondés sur des actions.

Note 26 Rémunération des dirigeants

Le tableau suivant détaille la rémunération versée au Directeur Général en 2022 et en 2023.

RÉMUNÉRATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

(En milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2022	31/12/2023
Rémunérations et autres avantages à court terme (brut + charges patronales, versés)	752	791
Provisions pour indemnités de départ en retraite	0	0
Paiements en actions	89	72
TOTAL	840	863

Le contrat de mandat du Directeur Général prévoit, en cas de cessation de son activité, une indemnité de non-concurrence égale à :

- douze (12) mois de rémunération fixe, calculée sur la base des montants bruts dus au titre des douze derniers mois révolus ; et
- augmentée, le cas échéant, du montant de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice précédent. Cette indemnité vise à compenser l'interdiction faite au Directeur Général, pendant une durée de 12 mois qui suivrait la cessation de ses fonctions, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec certaines entreprises menant une activité directement concurrente de la Société.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie, sauf faute grave au sens du droit du travail, d'une indemnité de départ égale à :

- (i) douze (12) mois de rémunération fixe, calculée sur la base des montants bruts dus au titre des douze derniers mois révolus ; et
- (ii) augmentée, le cas échéant, du montant de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice précédent.

Cette indemnité serait versée un mois après la cessation effective de son activité au sein du Groupe. L'indemnité ne serait pas versée si, à son initiative, le Directeur Général quittait la Société pour exercer de nouvelles fonctions ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe, ou encore s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Il est précisé par ailleurs que toute somme versée au titre de la clause de non-concurrence viendrait s'imputer sur les sommes dues au titre de l'indemnité de départ et réciproquement. L'engagement total et maximum représenté par cette indemnité (brut, charges patronales et taxe sur les salaires) au 31 décembre 2023 s'élèverait à 698 milliers d'euros.

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-François MOUNEY, bénéficie d'une rémunération fixe. Il bénéficie en outre d'un véhicule de fonctions et du régime de prévoyance et de mutuelle des salariés du Groupe. Ces avantages sont totalisés dans le tableau ci-après à la ligne « Autres rémunérations ». Le Président du Conseil d'Administration bénéficie en outre de jetons de présence accordés au titre de sa participation aux travaux de certains des Comités du Conseil d'Administration.

Le tableau ci-après détaille les jetons de présence et autres rémunérations dus et versés aux mandataires sociaux non dirigeants en 2022 et en 2023.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(En euros)	Exercice clos le		Exercice clos le	
	31/12/2022		31/12/2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean-François MOUNEY (2)				
Jetons de présence	57 886	67 189	60 568	60 564
Autres rémunérations	310 659	310 659	298 446	298 446
TOTAL	368 545	377 848	359 014	359 010
Xavier GUILLE DES BUTTES (1)				
Jetons de présence	83 930	92 547	80 660	80 660
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	83 930	92 547	80 660	80 660
Frédéric DESDOUITS (1)				
Jetons de présence	13 110	26 735	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	13 110	26 735	0	0
BIOTECH AVENIR (1)				
Représenté par Florence Séjourné				
Jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
Philippe MOONS (1)				
Jetons de présence	11 990	13 080	7 630	7 630
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	11 990	13 080	7 630	7 630
Anne-Hélène MONSELLATO (1)				
Jetons de présence	45 780	47 960	39 240	39 240
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	45 780	47 960	39 240	39 240
Catherine LARUE (1)				
Jetons de présence	46 325	50 921	43 600	43 600
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	46 325	50 921	43 600	43 600
Katherine KALIN (1)				
Jetons de présence	40 330	46 870	39 240	39 240
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	40 330	46 870	39 240	39 240

(En euros)	Exercice clos le		Exercice clos le	
	31/12/2022		31/12/2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Eric BACLET (1)				
Jetons de présence	52 320	54 500	47 960	45 780
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	52 320	54 500	47 960	45 780
Jean-François TINE (1)				
Jetons de présence	38 150	44 690	43 600	39 240
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	38 150	44 690	43 600	39 240
Steven HILDEMANN (1)				
Jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
TOTAL	700 480	755 152	660 944	654 400

(1) : Déduction faite du prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12,8 %

(2) : Brut + charges patronales

Les mandataires sociaux, les administrateurs et les membres de la direction bénéficient d'une assurance responsabilité civile spécifique pour les éventuelles fautes de gestion commises dans l'exercice de leurs fonctions. Pour la couverture des 12 mois de 2023, la prime d'assurance s'élève à 2 061 milliers d'euros.

Note 27 Éléments concernant les entreprises liées

Biotech Avenir SAS et le Fonds de dotation NEI NASH Epidemiology Institute™ créé à l'initiative de la société GENFIT sont des parties liées.

Les sièges sociaux de Biotech Avenir SAS et du Fonds de dotation NEI NASH Epidemiology Institute™ sont situés à l'adresse de GENFIT, ces domiciliations étant effectuées à titre gracieux.

Biotech Avenir

La holding Biotech Avenir SAS a été constituée en 2001 par les fondateurs de la Société. Son capital social est principalement détenu par des personnes physiques : les quatre fondateurs et 12 salariés de la Société.

Jean-François MOUNEY, Président du Conseil d'Administration de la Société, est également Président de Biotech Avenir SAS.

Au 31 décembre 2023, Biotech Avenir SAS détenait 3,79% du capital social de GENFIT SA.

La Société n'a réalisé aucune transaction avec Biotech Avenir en 2023 ou en 2022, mis à part la domiciliation à titre gracieux.

Ipsen Pharma SAS

Le contrat de licence signé avec la société Ipsen Pharma SAS en décembre 2021 prévoit un certain nombre de contrats de services qui ont été signés avec la Société en 2022 et 2023, notamment l'accord d'achat de stock (« Inventory Purchase Agreement ») et les accords de services de transition (« Transition Services Agreement » et « Part B Transition Services Agreement »).

Ces contrats concernent l'accompagnement d'Ipsen dans ses démarches et procédures futures (autre que le transfert de savoir-faire) et la fourniture de composés dont Ipsen pourrait avoir besoin pour mener ses essais cliniques. Tel que prévu au contrat signé avec Ipsen en décembre 2021, les prix aux termes de ces contrats couvrent l'ensemble des coûts supportés par la Société pour fournir les produits et services concernés, sans avantage économique pour Ipsen.

Note 28 Instruments financiers

Note 28.1 Risque de change

L'exposition globale de la Société au risque de change dépend notamment :

- des devises dans lesquelles elle percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation géographique des essais cliniques réalisés sur ses candidats-médicaments ou biomarqueurs ;
- de la possibilité, pour des cocontractants, de transférer indirectement le risque de change sur la Société,
- de sa politique de couverture de change ; et

- de l'évolution du cours des devises par rapport à l'euro.

Compte tenu de la part importante de ses opérations libellée en dollars US, la Société a choisi de limiter les conversions en euros de sa trésorerie en dollar US, provenant notamment de la levée de fonds en dollar US lors de la cotation de ses titres sur le Nasdaq en mars 2019 en dollars US, et de ne pas souscrire d'instruments de couverture spécifiques, ce, afin de pouvoir utiliser sa trésorerie en dollars US pour faire face aux dépenses libellées dans cette devise au cours des années suivantes.

Note 28.2 Risque de taux

Au 31 décembre 2023, la Société a uniquement perçu des avances gouvernementales ou conditionnées et souscrit des emprunts bancaires assortis d'intérêts nuls ou à taux fixe, généralement inférieur à celui du marché.

Les passifs financiers de la Société ne comprennent aucun emprunt à taux variable. L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt découlant de ses actifs financiers est également limitée, puisque ces actifs sont essentiellement des OPCVM libellées en euros, des bons à moyen terme négociables et des comptes à terme libellés en euros ou en dollars US.

Note 28.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers du Groupe comprennent principalement des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANes) remboursables pour un montant nominal de 57 millions d'euros à échéance du 16 octobre 2025, une avance gouvernementale conditionnée liée à des projets de recherche et dont le remboursement dépend du succès commercial du programme de recherche concerné, et des emprunts bancaires.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Elle ne considère pas être exposée à un risque de liquidité à court terme.

En particulier, la Société estime que le montant de la trésorerie, équivalents de trésorerie, et instruments financiers courants est suffisant pour assurer son financement au cours des douze prochains mois, au regard de ses projets et obligations actuels, et compte tenu de la renégociation, effective en 2021, de ses obligations au titre de la dette relative aux OCEANes, en ce compris sa maturité.

Toutefois, ces fonds pourraient ne pas se révéler suffisants pour faire face à un besoin de financement supplémentaire, ce qui requerrait alors de nouveaux financements dont la mise en œuvre et les conditions dépendront de facteurs, notamment économiques et de marché, sur lesquels le Groupe n'exerce pas de contrôle.

Note 28.4 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie d'un actif financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. L'exposition de la Société au risque de crédit est liée à ses créances clients et aux autres actifs financiers.

La politique de la Société consiste à gérer ce risque en effectuant des transactions avec des tiers présentant une bonne qualité de crédit.

Note 29 Litiges et passifs éventuels

Recours contentieux (Class Action)

En mai 2020, à la suite de l'annonce de la Société sur les résultats intermédiaires de son essai clinique de Phase 3 RESOLVE-IT® évaluant élafibranol dans la MASH (anciennement NASH) aux termes duquel élafibranol n'a pas démontré d'effet statistiquement ni sur le critère principal ni sur les critères secondaires d'évaluation, un recours collectif (class action) des actionnaires a été déposé auprès d'un tribunal d'Etat du Commonwealth du Massachusetts, citant la Société, son Conseil d'Administration et certains membres de sa Direction Générale en tant que défendeurs. Le recours allègue que la société et les autres défendeurs auraient fait des déclarations trompeuses sur le développement d'élafibranol dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société aux États-Unis en violation du droit boursier fédéral américain.

En octobre 2020, le plaignant a volontairement abandonné l'action déposée auprès d'un tribunal d'Etat du Commonwealth du Massachusetts. Toutefois, en décembre 2020, le même plaignant a déposé un nouveau recours auprès du tribunal de l'Etat de New York, alléguant de griefs substantiellement similaires à ceux du recours précédent à l'encontre des mêmes défendeurs que dans le recours précédent mais également des banques ayant accompagné la Société dans le cadre de son introduction en bourse aux États-Unis.

En mars 2021, la Société et les autres défendeurs ont déposé une demande de non-lieu. Par décision du 10 août 2021, la Cour Suprême de l'Etat de New York a fait droit à la demande de la Société décidant au surplus que le plaignant est forclos de l'opportunité de déposer à nouveau une plainte identique contre les défendeurs. Le plaignant a fait appel de cette décision et, en décembre 2022, le premier département de la Division d'Appel de la Cours Suprême a confirmé la décision de rejet de la requête du plaignant à l'exception de l'expression : « with préjudice ». Le délai pour faire appel de la décision de la Division d'Appel de la Cours Suprême a expiré.

Note 30 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)

	Ernst & Young & Autres	Grant Thornton	Total
Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes en 2023 :	635	214	849

Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de services en 2023 :	34	35	69
Total	669	249	919

(en milliers d'euros)

	Ernst & Young & Autres	Grant Thornton	Total
Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes en 2022 :	420	165	585
Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de services en 2022 :	5	5	10
Total	425	170	595

3 Tableau des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves & report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts & avances consentis par la société	Cautions & avals donnés par la société	Chiffre affaires HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés la société dans l'exercice
----------------------------	----------------	-----------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	--	--	-----------------------------------	---

(en milliers d'euros)

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)

GENFIT CORP	45	1 962	100 %	42	42	0	0	6 331	(50)	0
VERSANTIS AG	371	9 492	100 %	46 601	46 601	8 076	0	0	(7 797)	0

2. Participations (plus de 10% et jusqu'à 50% du capital détenu)

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

1. Filiales non reprises au § A

a. Filiales françaises

NEANT

b. Filiales étrangères

NEANT

2. Participations non reprises au § A

a. Dans des entreprises françaises

GENOSCIENCE PHARMA	2 158	197	10 %	3 133	2 348	0	0	269	(84)	0
--------------------	-------	-----	------	-------	-------	---	---	-----	------	---

b. Dans des entreprises étrangères

NEANT

Informations supplémentaires

GENFIT CORP

Adresse : 45 Prospect St. Suite 214. Cambridge, MA 02139 USA

VERSANTIS AG

Adresse : Technoparkstrasse 1, 8005 Zürich, Suisse

